



LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE SPECIALE COVID-19

N°2 / Vendredi 20 novembre

www.etampes.fr

SANTÉ

CHSE : « La 2^e vague commence à décliner »



« Le virus circule moins sur notre territoire, à l'image de toute l'Ile-de-France. La situation est en train de se détendre. Le sommet du pic a été atteint et nous sommes en train de baisser », estime le directeur du Centre Hospitalier Sud-Essonne, Christophe Misse. « En tous les cas, c'est ce que l'on constate en Sud-Essonne. Il y a un reflux de la vague puisque mardi, nous n'avions plus que 7 patients en réanimation COVID et 23 en médecine COVID, soit environ deux fois moins qu'une semaine auparavant. Cela veut dire que nous sommes bien loin de nos capacités (14 lits en réanimation et 46 en médecine), ce qui nous offre une marge non-négligeable. D'autant que le taux de positivité des tests PCR est également en baisse significative puisque nous sommes montés jusqu'à 20 % et sommes aujourd'hui aux alentours

de 10 %. C'est heureux pour les équipes. Nous devrions pouvoir leur réaccorder des congés qui avaient été suspendus depuis le 2 novembre. On va tout faire pour sauver les congés de Noël à condition qu'il n'y ait pas de 3^e vague d'ici là. »

Reprogrammation d'activités et reprise des visites progressives

« Nous allons progressivement reprogrammer les activités qui avaient été reportées. Les visites vont être également autorisées à nouveau, notamment pour les courts et moyens séjours mais elles resteront très régulées et encadrées. On ne prendra aucun risque. Par précaution, nous conserverons des capacités importantes pour faire face à un éventuel rebond de l'épidémie. Personne ne peut prédire à l'heure actuelle comment la situation va évoluer dans les semaines à venir, si l'épidémie va reprendre avant ou après les Fêtes. Donc il faut absolument rester vigilant. Ce sont des acquis qui ont été durement gagnés, au prix de mesures drastiques et très contraignantes telles que le couvre-feu ou le confinement. Il faut absolument appliquer les mesures barrières pour le port du masque, le lavage des mains et la distanciation pour éviter cette 3^e vague. Cela reste la meilleure arme contre l'épidémie », assure Christophe Misse.

Covid-19: où faire un test de dépistage rapide

Depuis début novembre, pharmaciens, infirmiers ou médecins sont autorisés à réaliser des tests rapides, dits antigéniques pour dépister le coronavirus Sars-CoV-2 responsable de l'infection Covid-19. « Ces tests peuvent être effectués sans ordonnance », déclare un pharmacien. « Cependant, toute la population n'est pas éligible. Nous pouvons effectuer les tests uniquement sur les personnes qui présentent des symptômes : depuis 4 jours ou moins (la charge virale du virus étant maximale sur cette période) ; âgées de 18 à 65 ans ; sans risque de forme grave. Nous ne pouvons pas les faire sur des personnes obèses, diabétiques ou ayant des traitements lourds tels qu'une chimiothérapie. Pour les personnes cas contact sans symptôme, isolées ou au sein d'un cluster, le test PCR reste privilégié. Les tests antigéniques sont réalisés grâce à un écouvillon à insérer profondément dans le nez durant quelques secondes. On dépose ensuite quelques gouttes du réactif préalablement mélangé au prélèvement recueilli, sur une bandelette. Si le test s'avère positif, une bande pourpre apparaît sur le petit boîtier. Dans ce cas, les règles d'isolement s'appliquent immédiatement. »



Pour plus de confort, vous pouvez également planifier votre test nasopharyngé PCR dans un laboratoire d'analyses. Pour savoir si vous avez été en contact avec la Covid-19, le test sérologique peut être réalisé en laboratoire comme une prise de sang classique. Si vous n'avez pas d'ordonnance, ou si vous ne remplissez pas les conditions énoncées par le texte de loi, la réalisation du test est possible, mais non prise en charge par la Sécurité Sociale.

Avec l'application TousAntiCovid ou sur <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>, retrouvez l'ensemble des lieux à proximité où il est possible de se faire dépister.

SÉCURITÉ

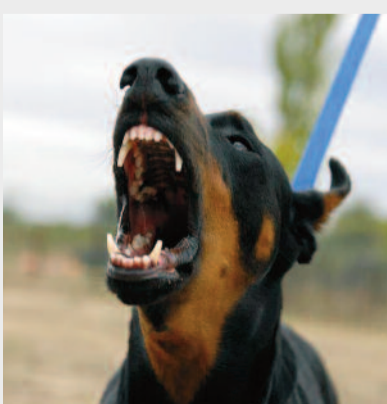
Dégradation de véhicules : 2 jeunes interpellés



Dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 novembre, plusieurs véhicules ont été dégradés pour dérober des objets, principalement en Centre-Ville. Deux jeunes mineurs, placés en foyer, ont été pris en flagrant délit par la Police nationale vers 3 h du matin. Ils ont été immédiatement placés en garde à vue et sont désormais en attente de la décision du Parquet pour la suite de la procédure. « Comme c'est souvent le cas, nous nous sommes mis en lien avec le Centre de Supervision Urbain de la Police municipale. D'ailleurs, il faut rappeler l'excellente coopération entre nos différents services de forces de l'ordre dont voici encore un exemple », souligne le Commissaire du commissariat d'Étampes, Eric Bouffet. Le Maire a tenu à féliciter et remercier les équipes pour leur travail : « Ces arrestations soulignent l'efficacité du dispositif de surveillance établi consécutivement à la série de dégradations de voitures et de vols à la roulotte ayant frappé le quartier Saint-Martin. Je condamne avec la plus extrême fermeté ces dégradations, qui appellent une réponse pénale proportionnée à l'extrême gravité des faits commis. S'il venait à être confirmé que les auteurs des faits bénéficiaient d'une prise en charge, la municipalité exigera bien évidemment que leur établissement d'accueil assume l'ensemble de ses responsabilités et fournisse toutes les explications requises, s'agissant notamment de leur présence sur la voie publique en pleine période de confinement... A ce titre, j'invite les propriétaires des véhicules impactés à se manifester auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Étampes (01 69 92 68 00) afin qu'une demande de prise en charge de leur franchise d'assurance soit examinée. »

Chiens de 1^{re} et 2^e catégorie : rappel de la réglementation

Des propriétaires de chiens de 1^{re} et 2^e catégories ont été remarqués par des parents d'élèves aux abords de l'école Le Port. La FCPE en a informé le maire, dans un courrier du 15 octobre dernier, et la réponse ne s'est pas fait attendre. La Police municipale a été saisie pour qu'une surveillance particulière soit effectuée aux abords de l'école et que cette situation cesse rapidement. La Police nationale a été également informée pour assurer une surveillance complémentaire. Le maire rappelle aux propriétaires de chiens de 1^{re} et de 2^e catégorie doit demander la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune de résidence. En l'absence de permis de détention, le maire ou, à défaut, le préfet met en demeure le propriétaire de procéder à la régularisation sous un délai d'un mois. Si la régularisation n'est pas effectuée, le maire peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie, les frais afférents étant à la charge du propriétaire.



Des "Référénts Sécurité, Propreté, Cadre de vie" pour chaque quartier

Depuis sa prise de fonction cet été, le Maire d'Étampes a fait de la Sécurité et de la Propreté de la Ville une priorité absolue. Cela s'est immédiatement traduit par un redoublement d'attention sur le terrain pour des services tels que la Police municipale, les Espaces verts ou la Voirie. Mais cet effort général est également l'affaire de tous. C'est pourquoi le Maire a souhaité relancer et élargir un dispositif qui avait fait ses preuves avant de décliner peu à peu. Depuis 2012, la Ville est en effet inscrite dans le dispositif Voisins Vigilants pour garantir la sécurité des personnes et des biens. Laissé de côté ces dernières années, son concept basé sur la participation citoyenne trouve pourtant toute sa place dans notre commune. Après avoir échangé avec de nombreux habitants, le Maire est en train de faire évoluer ce dispositif qui comprendra désormais différentes problématiques. Les volontaires deviendront ainsi des « Référénts Sécurité, Propreté et Cadre de Vie ». Certains habitants se sont déjà manifestés pour l'intégrer et d'autres sont attendus pour quadriller chaque quartier de la Ville. Ces Référénts deviendront ainsi des éléments essentiels pour signaler aux Services techniques la présence d'individus ou de véhicules suspects à la Police municipale, des dépôts sauvages ou des abus manifestes qui nuisent au cadre de vie. Toutes les candidatures seront les bienvenues. Pour rappel, si certains ne veulent pas s'inscrire dans ce système, chacun peut signaler une situation anormale voire dangereuse, à la Police municipale (01 64 94 40 19), aux Services techniques (01 69 92 67 06) ou via Vu dans ma rue sur le site www.etampes.fr. **Les candidatures pour devenir référent sont à envoyer à l'adresse mairie@mairie-etampes.fr**

Une Brigade cynophile en cours d'élaboration

Comme il l'avait annoncé, le Maire souhaite mettre en place une brigade cynophile. La Police municipale procède ainsi à l'élaboration du projet en étudiant les différentes possibilités en matière de local et de recrutement d'agents spécialisés.

EN BREF

• Renouvellement du Pass'Local

Le service Transports de la Ville propose le renouvellement du Pass'Local 2021, le titre de transport qui permet aux Etampois de circuler gratuitement dans la commune entre 8 h 30 et 17 h sur les lignes 1-2-3-4-5 et 6. Face à la situation sanitaire, il est préférable de privilégier la dématérialisation. Il suffit de se rendre sur le site etampes.fr > **S'informer** > **Transports**, pour imprimer et remplir le formulaire ainsi que les conditions d'utilisation avant de les renvoyer avec les justificatifs demandés. Pour les personnes qui ne disposent pas d'Internet ou d'imprimantes, elles peuvent prendre rendez-vous au service Transports pour retirer le formulaire (01 69 92 13 17). Une fois le dossier constitué, le renvoyer par mail à pass-local@mairie-etampes.fr ou par voie postale au **service Transports, avenue du Marché-Franc, 91150 Étampes**. Un mail sera renvoyé pour indiquer la date du retrait pour le coupon. Pour les premières demandes, même démarche et la carte accompagnée de son coupon vous sera remise sur rendez-vous.

• Déchets verts

La dernière collecte de déchets verts de l'année sera effectuée lundi 30 novembre en matinée. Reprise de la collecte le 8 mars 2021.

• Déchets toxiques et dangereux

Le dernier passage en 2020 pour l'enlèvement des déchets toxiques et dangereux sera effectué le mardi 8 décembre 2020 place St-Gilles, de 8 h 30 à 12 h 30, puis place de l'Hôtel-de-Ville de 13 h 30 à 16 h 30. Prochaine date : mardi 9 février 2021, mêmes heures, mêmes lieux.

Union sacrée pour la Solidarité



Il y a 2 semaines, le Maire d'Étampes Franck Marlin et le Sous-préfet Christophe Deschamps s'étaient rendus à l'Espace des associations Louis-Blériot pour prendre le pouls de la situation sociale. Les deux personnalités avaient assuré de leur retour pour apporter des solutions. Promesse tenue ce mardi 17 novembre. En compagnie des adjoints, Françoise Pybot et Elisabeth

10 000 € de subvention pour 4 associations caritatives

Delage, du Conseiller municipal délégué Joël Nollet et des propriétaires du Centre E.Leclerc d'Étampes Véronique et Gaspar Cerqueira, la délégation est allée à la rencontre des bénévoles de la Croix Rouge, du Secours Populaire et des Restos du Cœur. « La crise sanitaire engendre une crise sociale majeure. C'est pourquoi, nous nous devons d'apporter une attention particulière aux personnes en grande précarité », rappelait en préambule le Maire. Sur la même longueur d'ondes, Christophe Deschamps félicitait « la Ville pour son engagement et assurait les associations du soutien de l'État. »

En premier lieu, le CCAS de la Ville organise un Conseil d'administration extraordinaire le 26 novembre en vue de voter une subvention de 10 000 €, à répartir en part égale entre les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la Croix Rouge et le Secours Catholique. « Cette aide financière est accompagnée d'un impératif : dépenser cette subvention dans le commerce local, lui aussi en souffrance en ces temps compliqués. D'autre part, j'ai sollicité l'aide du Centre E.Leclerc qui a répondu favorablement à ma demande », indique le Maire. Déjà engagé depuis de longues années auprès des associations locales, Gaspar Cerqueira entend en effet intensifier son soutien : « Nous fournissons déjà pour 200 € de produits par jour, soit 60 000 € à l'année. Au vu de la période actuelle, nous avons décidé d'allouer en plus une enveloppe de 15 000 €. Cette enveloppe sera répartie sous forme de bons d'achats pour 10 000 €, pour 2 000 € de l'ouverture d'un compte et de 3 000 € de marchandises gratuites en fonction des besoins des associations. » Pour finir, la Ville compte aussi apporter une aide logistique pour la collecte du Secours Populaire le 12 décembre au Centre E.Leclerc. « Pour lutter contre la morosité, il faut apporter de la couleur, de la vie et de l'espoir en ces périodes de Fêtes, comme nous le ferons pour cette collecte. Merci à tous les bénévoles pour votre implication, votre temps, votre générosité et votre talent », conclut le Maire.

Le Pôle Économie Solidaire soutenu par les élus



De très nombreux élus étaient présents autour du maire le 17 novembre pour soutenir le Pôle Économie Solidaire et rencontrer ses responsables dans une période délicate. En effet, le propriétaire des terrains, l'EPS Barthélemy-Durand, a abordé à l'occasion d'une question diverse lors de son dernier Conseil de surveillance, le fait de demander au Pôle Économie Solidaire le paiement d'un loyer de 135 000 € par an dès l'année prochaine. 24 heures à peine après la réunion, le maire a écrit un courriel au Sous-Préfet. « Sans une mobilisation de tous et, en particulier, de celle des services de l'État, le devenir de ces associations, dont l'objet est l'insertion des populations en grande précarité de notre territoire, semble incertain. Aussi, la Ville

d'Étampes a immédiatement décidé d'accompagner leurs légitimes doléances en les assurant de tout son soutien et va très largement relayer cette très forte mobilisation pour faire revenir la direction de l'hôpital ainsi que son Président sur leurs directives insensées. Comment pouvoir considérer autrement ces décisions arbitraires, en pleines difficultés sanitaires, aux très lourdes conséquences sur l'emploi ? Comment se résoudre à accepter que ces associations vont devoir payer un lourd tribut financier à l'hôpital Barthélemy-Durand, qui les contraindra à la faillite ? Ce sont 50 salariés, des bénévoles exemplaires, plus de 2 000 personnes par an qui passent par l'insertion. Je reste déterminé. »

INFOS MUNICIPALES

• Pharmacie de garde

Dimanche 15 novembre : PHARMACIE DU TRIBUNAL : 1, place du Tribunal, à Étampes.

• Menu des enfants

Lundi 23 : coupelle de pâte, poisson pané et mélange de légumes, Six de Savoie, fruit. **Mardi 24** : repas végétarien, mélange carnaval, œufs durs sauce aurore, semoule, crème dessert et speculoos. **Mercredi 25** : chou blanc émincé mayonnaise, aiguillettes de poulet et jardinière de légumes, fromage bio et roulé à la fraise. **Jeudi 26** : carottes râpées au citron, rôti de bœuf, petits pois et pomme de terre, petits suisses, raisins. **Vendredi 27** : repas bio, macédoine de légumes bio, rôti de porc ou rôti de dinde sauce, champignons, macaroni bio, camembert, salade de fruits.

ÉTAT CIVIL

• Bienvenue à

Le 06/11 : Kerem Karagöz. Le 07/11 : Alix Marcille ; Dahlia Fakri ; Maylann Danabe. Le 08/11 : Chaïma Djaffar. Le 09/11 : Oxanne Bri.

• Mariage

Ouzena Bacha et Cyril Cordier.

• Ils nous ont quittés

Le 07/11 : Micheline Hubert, née Baux, 81 ans. Le 12/11 : Marie David, née Moal, 97 ans.



Restos du Cœur

> Les distributions se déroulent le lundi, mardi et mercredi de 11 h à 16 h 30 et le vendredi de 10 h 30 à 12 h 30. « Nous proposons aussi des permanences

d'aide à la personne (CAF - surendettement) et la consultation gratuite d'un avocat le 2^e jeudi du mois sur rendez-vous », déclare Evelyne Guérout, la présidente de l'association locale.

> Besoins : produits alimentaires, couches et pots d'alimentation pour bébé, produits d'hygiène féminine... **2, rue des Meuniers Tél : 06 23 66 94 81. Mail : ad91.etampes@restosducoeur.org**



Secours Populaire

> Comme lors du 1^{er} confinement, le Secours Populaire d'Étampes poursuit ses distributions alimentaires chaque vendredi (13 h - 16 h) et samedi (9 h 30 - 12 h). Il n'y a plus de distributions vestimentaires mais les bureaux restent ouverts (lundi de 9 h 30 à 16 h, mercredi de 13 h 30 à 16 h et lors des heures de distributions) pour monter des dossiers.

> Une collecte sera organisée le 12 décembre au Centre E.Leclerc avec une aide logistique de la Ville (cf article ci-contre). Des distributions de colis de Noël en partenariat avec le lycée de Brunoy et de jouets grâce à l'opération Un Jouet, un Sourire de Baudrey Automobiles seront effectuées quelques jours avant Noël.

> Besoins : les bénévoles sont les bienvenus, notamment un chauffeur. Faute de revenus après l'annulation des brocantes, l'association a plus que jamais besoin de denrées alimentaires non-périssables. **2, avenue des Meuniers. Tél : 09 84 14 61 13.**



Secours Catholique

> Depuis la Covid-19, l'association a remplacé ses 3 repas chauds par semaine par une distribution de repas à emporter. Les distributions se font les lundis, mercredis et vendredis entre 12 h et 13 h.



Livraison de courses : The Hopiness reprend du service

Comme au printemps dernier, les membres de l'association The Hopiness proposent gratuitement leurs services pour faire les courses et les livrer au domicile des personnes dans le besoin. « Les gens peuvent nous appeler. Nous répondons présents, pour venir récupérer la liste de courses et la somme nécessaire aux achats, puis ramener le tout, toujours dans le strict respect des mesures sanitaires. C'est un premier pas. Par la suite, nous aimerions refaire des maraudes et réacheminer des paniers repas. Nous sommes toujours aussi motivés et prêts à aider ! » **Contacts : 07 83 73 42 14/06 83 75 21 61/07 68 15 01 41. Mail : thehopiness@gmail.com. Pinterest ou Instagram : thehopiness.**

Tulipes de l'espoir : le Rotary club verse 13 000 € à des associations

Elle est chaque année, un moment privilégié pour remercier les bénévoles et mettre à l'honneur des associations qui œuvrent dans l'humanitaire, la santé... et le social. En raison de la Covid-19, la cérémonie de remise des dons de l'Opération de la 17^e édition des Tulipes de l'Espoir a été



annulée. « Le 1^{er} confinement ne nous a pas permis de faire la cueillette de nos tulipes, mais nous avons eu la chance de recevoir des dons de particuliers et de sponsors qui nous ont permis de verser 13 000 € à des associations locales : Conférence Saint-Vincent-de-Paul, Halte-Répit Alzheimer 4 A l'Escale, Ligue contre le cancer de l'Essonne, Rétina France Locale, Le temps qui court, la Croix Rouge. Des fonds ont été versés aussi au Centre Hospitalier Sud-Essonne pour l'achat de 6 000 blouses étanches durant la 1^{re} vague du coronavirus. »

LIBRE EXPRESSION

ENSEMBLE ON FAIT TELLEMENT PLUS

Une équipe engagée aux côtés des associations caritatives !

Les répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire ont entraîné une aggravation de la précarité, ainsi qu'en atteste l'augmentation du nombre de bénéficiaires des distributions d'aides alimentaires. Il était donc de notre devoir d'amplifier le soutien apporté à l'action exemplaire conduite par les associations caritatives. Il a ainsi été décidé de soumettre au vote du prochain Conseil d'Administration du CCAS le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à chacune d'entre elles. Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir en matière de solidarité, d'autant plus assénées par des élus issus d'une liste investie par le mouvement du Président de la République, dont les actes fondateurs ont été la réduction substantielle des APL et la suppression brutale des contrats aidés et pour qui les prestations sociales représentent « un pognon de dingue ».

Franck MARLIN et la liste « Ensemble, on fait tellement plus »

ETAMPES EN COMMUN

Soutenons le commerce de proximité.

La covid-19 chamboule nos vies et nos habitudes quotidiennes. De nombreux commerces considérés comme non essentiels ont dû fermer pour éviter la propagation du virus. Pour autant, tout le monde peut légitimement s'interroger sur le choix de ces règles sanitaires en identifiant des incohérences majeures. **Pour sauver nos commerces, nous soutenons l'idée d'un moratoire sur les crédits, les pénalités bancaires et les loyers de l'ensemble des commerces dont l'activité est à l'arrêt. Nous devons prendre des mesures fortes.** Cette vague de la Covid ne doit pas se transformer en une seconde lame de fond anti-sociale qui mettrait à genoux un centre-ville déjà bien affaibli par des années d'une gestion municipale qui a tant favorisé l'implantation de la grande distribution. **Il est temps de se donner vraiment du mal pour le commerce local !**

Mathieu HILLAIRE, Aline GARNIER, Maxime MARCELIN, Camille BINET-DEZERT, Jacques CORBEL. <http://www.etampesencommun.fr>
Email : contact@etampesencommun.fr

UNE EQUIPE S'ENGAGE POUR ETAMPES

"Faire d'Étampes un modèle écologique" : encore beaucoup de chemin à parcourir !

Il y a quelques semaines, la majorité a communiqué sur une aide pour le vélo électrique. Cette subvention de 100 euros a été votée au dernier conseil municipal mais elle est uniquement destinée à l'achat d'accessoires (casques, gants...) pour les étampois qui disposent d'un vélo électrique. Nous avons voté contre car il aurait été plus logique d'en faire bénéficier des cyclistes « ordinaires ». On a du mal à imaginer que les « électro-cyclistes », vu le prix des vélos électriques, soient vraiment ceux qui ont le plus besoin d'une aide de la municipalité. Pour mieux circuler à Étampes, pourquoi ne pas favoriser l'utilisation du vélo, déjà par les plus jeunes, en commençant à améliorer le tracé des pistes cyclables et en s'assurant que le stationnement des vélos soit sécurisé ? Concrètement, où peut-on circuler en toute sécurité et stationner son vélo aujourd'hui à Étampes ?

Clotilde Douard, Tarik Meziane et Isabelle Tran Quoc Hung
Email : contact@eee2020.org